



Vente de voiture carte grise a m ou mme

Par **lala41**, le **02/11/2008 à 07:19**

bonjourrrnj ai un de mes vehicule ,credit en cours , qui a une carte grise a M ou MME rnrnais je droit de la vendre sans l accord de mon conjoint, avec ma simple rnrnsignature par l intermediaire d un depot venternrrnrnmerci d avance

Par **Tisuisse**, le **02/11/2008 à 07:38**

Bonjour,rnrnCe n'est pas la carte grise qui est la preuve de la propriété d'un véhicule mais la facture d'achat. Même si la facture d'achat est à votre seul nom, si la voiture a été achetée avec l'argent du ménage, est est considérée comme un bien commun et, dans ce cas, l'accord du conjoint reste indispensable.